

Pratiques troublantes

Par Francis Van de Woestyne

Avec une certaine dignité, avec résignation, mais aussi avec cette rage au corps qu'on lui connaît, Joëlle Milquet, fondatrice du CDH, ancienne vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur, actuelle ministre de l'Éducation, a jeté l'éponge après avoir été inculpée pour "prise illégale d'intérêts". Le magistrat instructeur lui reproche d'avoir utilisé des membres de son cabinet pour mener sa campagne électorale en 2014, accusation qu'elle rejette farouchement. Penchons-nous sur sa démission et ses conséquences.

La démission. Ce geste l'honore. Mais, à vrai dire, cette démission s'imposait dès lors que la ministre était inculpée. Son maintien était politiquement intenable. Il est, à ce stade, difficile de porter un jugement définitif sur les faits qui lui sont reprochés. Elle clame son innocence et blâme le magistrat, coupable à ses yeux d'avoir mené une instruction "uniquement à charge, hâtive et non fondée". On ne peut balayer d'un geste les arguments de Joëlle Milquet, qui se retrouve inculpée alors que les devoirs d'enquête ne sont pas terminés. Le magistrat a-t-il voulu clore un dossier précipitamment – et lier ainsi celui qui lui succédera – avant d'être nommé à la Cour de cassation ? Ces questions sont sans réponse. Toutefois, il subsiste un sentiment désagréable concernant les pratiques mises au jour. Certes, Joëlle Milquet les conteste. Mais la participation de membres de cabinets à des activités politiques, à une encablure des élections, suscite plus qu'un trouble. S'il n'y a eu aucun enrichissement personnel, il y a eu une certaine légèreté voire un manque de discernement. Et même si certaines pratiques ont cours ailleurs, il est trop facile de se disculper en généralisant de vilaines habitudes. Cela dit, si la procédure judiciaire devait être menée à son terme et si, in fine, Joëlle Milquet devait être condamnée, l'affaire pourrait avoir des conséquences sur le fonctionnement des cabinets ministériels en général. Car le pouvoir judiciaire semble remettre en cause le rôle politique d'un ministre et de ses conseillers et le réduire ainsi à une fonction exécutive.

Cette conception exclurait donc du travail politique le contact avec le corps électoral alors qu'il y a dans tous les cabinets ministériels des personnes chargées des contacts avec le vivier électoral du ministre. Aujourd'hui, des règles existent mais on sent bien qu'elles sont interprétées de manière très libre en fonction des personnes et des partis. Une clarification s'impose.

Quelles sont les conséquences de cet acte ? Même s'ils se préparaient à cette éventualité, les humanistes sont sonnés. Le parti perd son égérie et le CDH bruxellois, sa figure de proue. Or le parti – comme tous les autres partis et c'est là un vrai problème – a tardé à former une nouvelle génération. Où sont les Wathélet, Maystadt, Deprez de demain ?

Au niveau politique, il faut surtout sauver le Pacte d'excellence, porté par Joëlle Milquet. Il est urgent de désigner un successeur qui soit à la hauteur de cette tâche urgente qu'est la réforme de l'école.

L'école n'a pas à souffrir de ces soubresauts.

Cette affaire n'est pas terminée. À ce stade, il y a une inculpation, il n'y a pas de jugement. Et de nombreux hommes politiques inquiétés ont finalement été blanchis. Mais si au terme de la procédure, Joëlle Milquet devait être condamnée, la désormais députée régionale bruxelloise n'aurait plus qu'à s'effacer. Si tel n'est pas le cas... Joëlle Milquet reviendra.